

Plan de requalification

Examen professionnel – AA

L'examen professionnel de C en B est reconduit au profit des **Adjoints Administratifs** leur permettant l'accès au corps des **Secrétaires Administratifs**, au titre de l'année 2021 (*par arrêté du 12 juin 2020*).

Une aberration signée Ministère de l'Action et des Comptes Publics.

C'est un total de **87 postes** qui sont ouverts à l'examen professionnel :

Un nombre insuffisant qui témoigne de la déconnection entre Bercy et les établissements du MinArm. L'origine de ce plan de requalification, demandé depuis plus de 5 ans par la CGT, était bien de régulariser la situation de nombreux Adjoints Administratifs en poste sur des emplois de catégorie B.

Au lieu de cela, sur décision du petit prince de Tourcoing, M. DARMANIN, moins d'une centaine de postes par an sur trois ans sont ouverts aux examens pro. Décorrélant ainsi, distorsion d'emploi et passage en catégorie B le tout avec une organisation monstrueuse pour les jurys et CMG en charge de sa mise en œuvre.

Rappel : Les épreuves se dérouleront en deux phases :

- 1** L'épreuve d'admissibilité consistera en la présentation d'un dossier de **Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)**.
- 2** L'épreuve d'admission se fera sur convocation à un **entretien oral avec un jury** d'une durée de 25 minutes, dont 10 minutes de présentation.

Plus d'informations seront mises en ligne prochainement sur SGA Connect (pages Concours).

La CGT ne manquera pas de vous tenir informés des modalités qui suivront.

La CGT a largement investi le sujet avec plusieurs courriers de relances au DRH-MD dès janvier 2018, ainsi qu'avec le dépôt de motion ministérielle et de nombreuses interventions liminaires pour désengorger la catégorie C, notamment. **Nous réitérons notre demande de pérennisation de ce dispositif au-delà de 2021 !**

Montreuil, 6 juillet 2020,